

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Bianka Lajoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8988ecb28940f5f73579325e>

Date d'obtention : 2021-02-22 16:28:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut que je me fit au document sexto. J'ouvre le document et je dois suivre les marches à suivre. C'est un outil facilitant pour les interventions auprès des jeunes en milieu scolaire. Cela encadre les interventions ce qui les rends plus spécifiques. Tous les intervenants qui ont cette formation vont intervenir de la même manière donc pas d'écart entre un professionnel et un autre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elles seront plus cadrées, une ligne directrice claire qui va me permettre de bien intervenir auprès des élèves. L'outil je vais m'y fier lors de mes interventions. De plus, c'est beaucoup plus rapide régler la problématique avec cette formation. Je vais me sentir plus compétente et un sentiment de réellement savoir ce que je fais auprès des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si l'évènement se passent à partir de l'école ou si c'est à l'extérieur de l'établissement, car mon mandat est seulement pour les jeunes qui fréquentent l'école secondaire dans laquelle je suis. De plus, cela va me permettre de démystifier plus rapidement et habillement la victime et l'investigateur « celui qui fait la propagande) pour intervenir de façon plus accru.